

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
BANCAIRE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE
LIGNE DE TRESORERIE

n°111

Identification de pouvoir adjudicateur :

- **Catégorie** : Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue
- **Activités principales** : Services généraux des Administrations publiques
- **Identification et adresse** :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Téléphone : 04.90.97.10.40
Fax : 04.90.97.12.07

Objet du marché :

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie, le Parc naturel régional de Camargue souhaite renouveler sa ligne de trésorerie.

Le montant de la ligne permettant de couvrir les besoins de trésorerie est estimé à 500 000 euros. Un seul prêteur sera désigné.

Cette ligne de trésorerie est destinée au budget principal de l'établissement.

Mode de procédure : Adaptée

Nomenclature : 66000000 – 66100000.

Durée : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat.

Description : Ouverture d'une ligne de trésorerie à compter du 07 juin 2012.

Lieu d'exécution du marché : Centre administratif du Parc naturel régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles

Conditions relatives au marché :

- Cautionnement et garanties exigées : Aucune clause de garantie ne sera appliquée.
Modalités essentielles de financement et de paiement : financements sur fonds propres. Règlement partiel des intérêts par mandat administratif. Délai de mandatement de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.
- Forme juridique du candidat : L'offre sera présentée par un seul opérateur économique.
- Langue: Les offres devront impérativement être rédigées en français.
- Monnaie: Les offres doivent être présentées en Euro.

Pièces à fournir au titre de la candidature :

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Pièces à fournir au stade de l'attribution :

- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution :

Le Parc engagera librement les discussions qui lui paraîtront utiles avec les candidats et émettra un avis sur le choix du contrat sur la base des critères ci-dessous énoncés par ordre de priorité décroissant :

- Les critères de sélection des offres seront les suivantes par ordre de priorité décroissant :
- conditions financières proposées (y compris des commissions éventuelles)
 - valeur technique de l'offre et souplesse d'utilisation (arbitrage entre index, gestion via internet,):
 - conformité du cahier des charges
 - conditions financières
 - souplesse d'utilisation

Date limite de réception des offres : 6 avril 2012 à 12h00

Délai minimum de validité des offres :

7 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Lieu de retrait du dossier :

Les dossiers de consultation des organismes bancaires sont

- à demander par courrier électronique à l'adresse suivante :
administration@parc-camargue.fr
- ou à retirer auprès du :
-

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél : 04 90 97 10 40

- ou à demander par fax au 04 90 97 12 07

Les dossiers de consultation seront envoyés aux candidats par courrier électronique, sauf demande contraire de leur part.

Contenu du dossier de consultation

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- les budgets et comptes administratifs
- les statuts du Parc naturel régional de Camargue

Instance chargée des procédures de recours :

☒ Tribunal Administratif de Marseille
22,24 rue Breteuil
13006 Marseille